

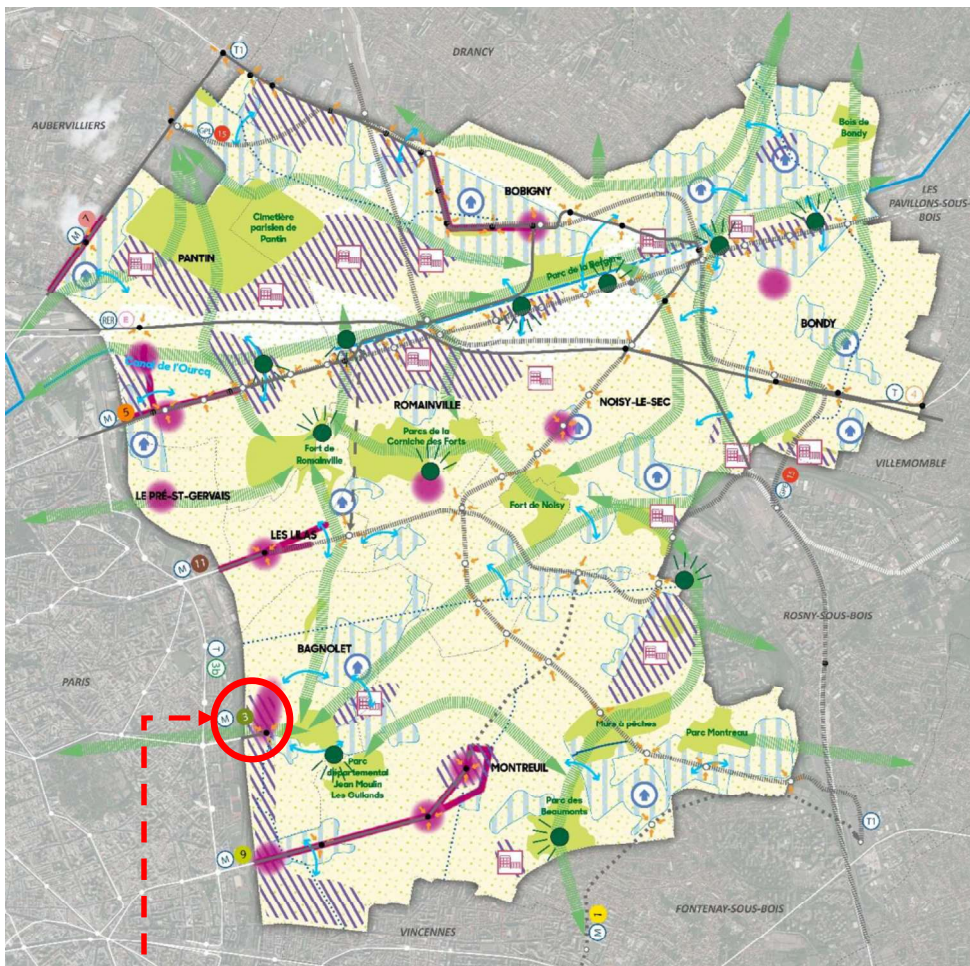
## **ANNEXE 2 – CARTOGRAPHIES COMPLÉMENTAIRES**

## SOMMAIRE

1 – Orientations du PADD .....	3
2 – ZNIEFF .....	6
3 – Site Natura 2000 .....	8
4 – Composantes de la trame verte et bleue .....	9
5 – Qualité de l'air .....	12
6 – Infrastructures bruyantes .....	13
7 – Nuisances sonores .....	15
8 – Zones humides .....	16
9 – ICPE .....	17
10 – Sites CASIAS .....	19
11 – SUP .....	20
12 – Patrimoine .....	23
13 – Inondation .....	25
14 – Retrait-gonflement des argiles .....	27
15 – Anciennes carrières .....	28
16 – Mouvements de terrain .....	29
17 – Pollution des sols .....	31
18 – ENS .....	32
19 – Arrêté de protection de biotope .....	33
20 – Sites géologiques naturels .....	34

# 1 – ORIENTATIONS DU PADD

## Axe 1 - Est Ensemble : vers une ville renaturée et de qualité pour tous



Secteur concerné par l'évolution du PLUi

- 

Affirmer les mixités fonctionnelles et les diversités des formes d'habitat
- 

Renforcer et conforter les principaux axes et polarités de commerces, de services et d'artisanat
- 

Diversifier les formes d'habitat par une offre adaptée à tous (approche qualitative et quantitative)
- 

Renforcer les liaisons intercommunales et entre les quartiers (notamment pour les Quartiers "Politique de la Ville")
- 

Requalifier les quartiers inscrits dans les Programmes de Renouvellement Urbain et les inscrire dans une démarche d'intégration totale au reste du territoire
- 

Cultiver une identité économique équilibrée et diversifiée
- 

Maintenir et conforter la dimension économique des principaux quartiers (majoritairement mixtes au niveau fonctionnel) présentant une forte densité et diversité d'emplois et d'activités /bureaux
- 

Préserver et revaloriser les espaces existants à vocation exclusivement économique
- 

Intégrer la nature en ville et la biodiversité dans la conception urbaine et l'aménagement pour renforcer la résilience du territoire
- 

Renaturer la ville sur l'ensemble du territoire
- 

Préserver, améliorer et valoriser les réservoirs de biodiversité majeurs
- 

Maintenir et renforcer les habitats faunistiques et les continuités écologiques  
(Tracé indicatif)
- 

Favoriser à court et moyen termes l'amélioration et la création de transports collectifs
- 

Développer des transports collectifs structurants pour permettre les circulations intra et extra territoriales
- 

Soutenir l'amélioration de l'offre de transport existante (y compris le réseau de bus, non représenté sur la cartographie)
- 

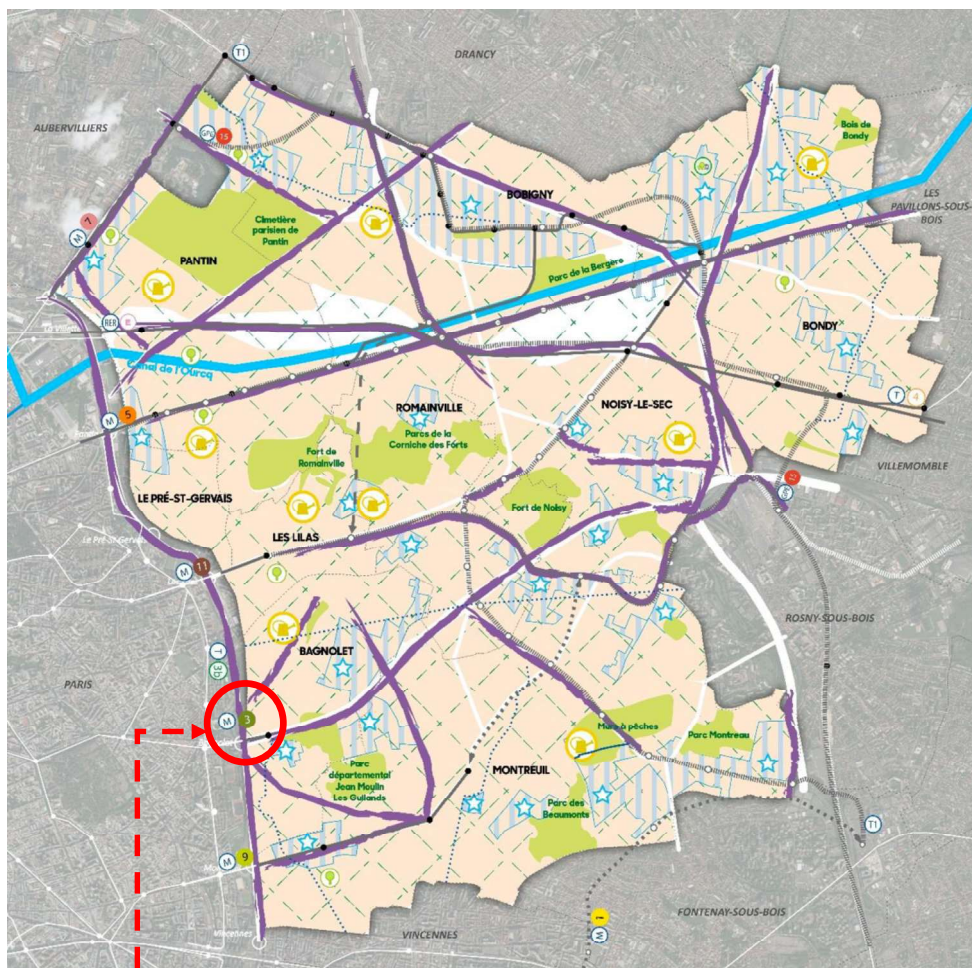
Améliorer l'accès aux transports collectifs structurants, adapter les stations et gares aux projets d'aménagement et y développer l'intermodalité, les services et l'emploi
- 

Valoriser et développer les qualités architecturales, paysagères et urbaines dans les projets
- 

Maintenir les cônes de vues  
(Localisation indicative)



Axe 2 - Est Ensemble : l'humain et le vivre ensemble au cœur du projet

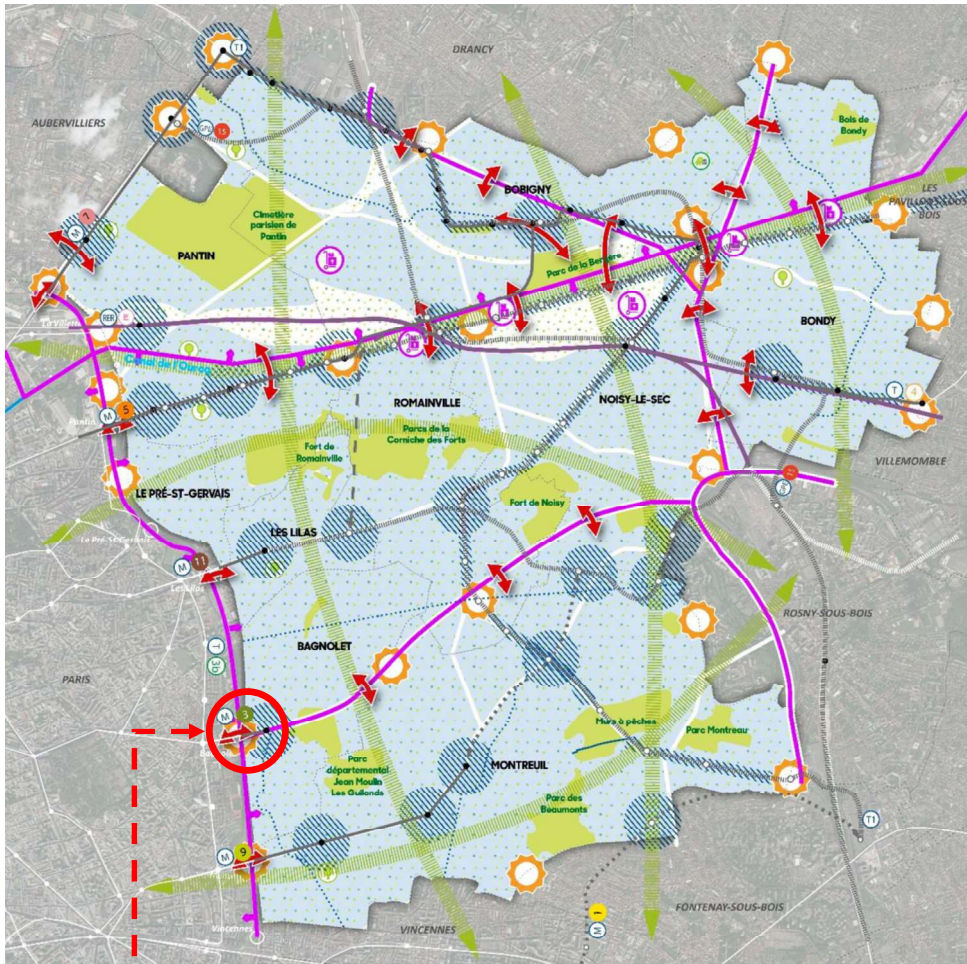


Secteur concerné par l'évolution du PLUi

-  Répondre qualitativement aux besoins des populations et favoriser leurs mixités
-  Agir pour un environnement vecteur de santé publique
-  Rééquilibrer la mixité sociale et générationnelle à l'échelle des villes et des quartiers
-  Repenser l'aménagement aux abords des grandes infrastructures, en prenant en compte les nuisances
-  Renforcer les services et équipements dans les quartiers notamment dans les Quartiers « Politique de la Ville » (QPV)
-  Développer le maillage d'espaces verts de détente, de loisirs et de sports propres à améliorer le cadre de vie,
  - (Espaces verts majeurs)
  - (Autres espaces verts)
-  Développer et diversifier les moyens de se déplacer
-  Valoriser les pratiques et initiatives citoyennes dans les usages et l'évolution du territoire
-  Elaborer une stratégie de développement du vélo et penser prioritaire l'espace public de manière qualitative et confortable pour les modes actifs et les personnes à mobilité réduite
-  Développer l'agriculture urbaine et les productions locales
  - (Localisation indicative)



**Axe 3 - Est Ensemble : l'héritage, la résilience et la transition écologique comme moteurs d'une évolution maîtrisée**



Secteur concerné par l'évolution du PLUi

- 

**Maitriser l'évolution du territoire**

  -  Maitriser le rythme du développement, la densification et les évolutions urbaines dans le temps et dans l'espace
  -  Intensifier le développement urbain à proximité des transports
- 

**Réduire l'impact des coupures urbaines et améliorer les espaces déqualifiés du territoire**

  -  Atténuer les coupures naturelles ou d'infrastructures de transport en favorisant les franchissements
  -  Développer les axes nord/sud et est/ouest en modes actifs et en transports collectifs  
*Localisation de principe*
  -  Requalifier qualitativement, tant au niveau fonctionnel qu'esthétique, les différents types d'entrées et d'accès au territoire
- 

**Favoriser et initier l'innovation et l'expérimentation sur le territoire**

  -  Développer des infrastructures logistiques innovantes et organiser le transport de marchandises
  - 
- 

**Valoriser le patrimoine existant et l'histoire du territoire**

  -  Valoriser le patrimoine vert et bâti (préserver les « totems » du territoire) et mettre en avant l'histoire du territoire pour le faire connaître  
(Espaces verts majeurs)
  -  (Autres espaces verts)
- 

**Rendre le territoire résilient face au dérèglement climatique**

  -  Concevoir la ville en intégrant les enjeux du dérèglement climatique dans son aménagement

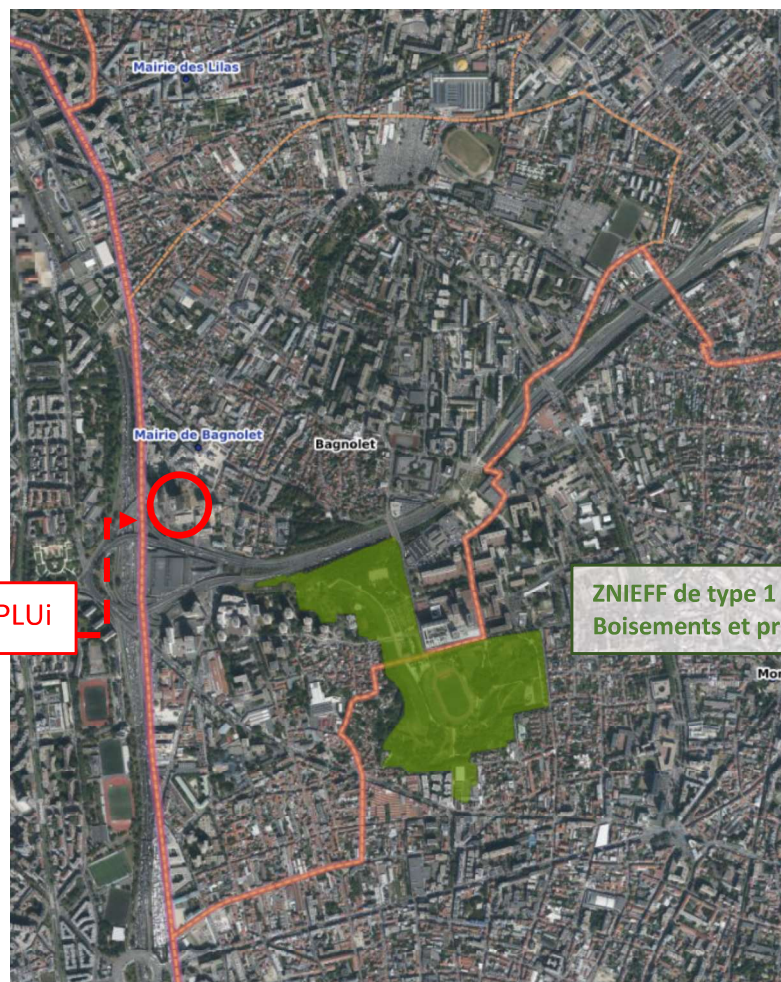


## 2 – ZNIEFF



Secteur concerné par l'évolution du PLUi

(Source Géoportail)



Secteur concerné par l'évolution du PLUi

ZNIEFF de type 1 :  
Boisements et prairies du parc des Guilands

ZNIEFF type I, première génération

(Source Géoportail)